



Assurance : La déclaration d'accident

Vous avez eu un accident au cours d'un entraînement ou d'un match ?
Une déclaration est à réaliser par le / la licencié(e) directement !

Licence Foot Libre

Réduit ou à 11

- ▶ Déclaration en ligne via le compte FFF et la plateforme Helmett
- ▶ Délai de déclaration : 30 jours à compter de l'accident

Toute autre licence

Dirigeant, Educateur, Futsal,
arbitre, pratiques diversifiées, ...

- ▶ Déclaration via le formulaire Helmett "Déclaration d'accident"
- ▶ Délai de déclaration : 30 jours à compter de l'accident

Où trouver les documents ?

- ▶ Sur le "Guide du Club LFPL", rubrique "Assurances"
- ▶ En flashant le QR Code



Pour tout renseignement, prendre contact avec le service Accompagnement des Clubs :
accompagnementclubs@lfpl.fff.fr / 02.43.39.18.87.